

Des experts de l'ONU exhortent la France à mettre en œuvre des mesures effectives pour fournir aux migrants l'accès à l'eau et aux services d'assainissement

[anglais](#)

GENEVE (4 avril 2018) – Des experts des droits de l'homme de l'ONU* exhortent la France à faire davantage pour fournir de l'eau potable, des services d'assainissement et des abris d'urgence aux migrants et aux demandeurs d'asile de Calais, Grande-Synthe, Tatinghem, Dieppe et d'autres régions de la côte du nord de la France.

Selon les estimations, jusqu'à 900 migrants et demandeurs d'asile à Calais, 350 à Grande-Synthe, et un nombre inconnu dans d'autres régions de la côte nord de la France vivent actuellement sans accès à des abris d'urgence convenables et sans accès régulier à l'eau potable, aux toilettes et aux installations sanitaires.

« Les migrants et les demandeurs d'asile situés le long de la côte du nord de la France et ceux qui ne peuvent pas être accueillis dans le gymnase de Grande-Synthe vivent une situation inhumaine. Ils logent dans des tentes, sans toilettes, et se lavent dans des eaux polluées d'une rivière ou d'un lac, » a dit Léo Heller, le Rapporteur Spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement.

« Des efforts ont été faits, mais ils ne sont pas suffisants. Je suis préoccupé que pour chaque pas en avant, nous en faisons deux en arrière. La situation le long de la côte nord de la France est emblématique du besoin d'attention accrue des autorités nationales et internationales à cet égard, » M. Heller a insisté.

Depuis l'an dernier, le gouvernement français met en œuvre des mesures temporaires afin de fournir l'accès à des abris d'urgence, à l'eau potable et aux services d'assainissement pour un certain nombre de migrants et de demandeurs d'asile. Une de ces mesures a été d'embaucher une organisation locale qui fournit l'accès à l'eau potable et à des douches pour les migrants se trouvant le long de la côte nord de la France. Aussi, 200 migrants sont accueillis dans un gymnase à Grande-Synthe.

Les experts de l'ONU ont souligné qu'en l'absence d'alternatives valables pour un accès au logement convenable, y compris dans la région de Calais, le démantèlement des camps n'est pas une solution à long terme. « Nous sommes préoccupés par les politiques migratoires toujours plus rétrogrades et les conditions insalubres dans lesquelles vivent les migrants, » a dit le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, Felipe González Morales.

« Les migrants, indépendamment de leur statut, ont des droits humains, sans aucune discrimination, y compris pour accéder à un logement convenable, à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et aux services d'assainissement, et aussi au système judiciaire et aux voies de recours. En les privant de leurs droits ou en y empêchant l'accès, la France viole ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, » l'expert a signalé.

Les experts ont aussi lancé un appel à l'action pour arrêter le harcèlement et l'intimidation des bénévoles et les membres des ONG qui fournissent une aide humanitaire aux migrants. Ils exhortent la France à honorer ses obligations et à promouvoir le travail essentiel des défenseurs des droits de l'homme.

M. Heller abordera le sujet des droits à l'eau potable et aux services d'assainissement pour les personnes déplacées de force dans un rapport à l'Assemblée Générale des Nations Unies plus tard dans l'année.

Les Rapporteurs spéciaux ont déjà pris contact avec le Gouvernement français afin d'obtenir des précisions à l'égard des sujets mentionnés ci-dessus.

FIN

Les experts de l'ONU: *M. Léo Heller Rapporteur spécial sur les [droits à l'eau potable et à l'assainissement](#); M. Felipe Gonzalez Morales Rapporteur spécial sur [les droits de l'homme des migrants](#) ; M. Michel Forst Rapporteur spécial sur la [situation des défenseurs des droits de l'homme](#).*

Le terme « procédures spéciales », qui désigne le plus grand corps d'experts indépendants au sein du système onusien des droits de l'homme, est généralement attribué aux mécanismes indépendants d'enquête et de supervision mis en place par le Conseil des droits de l'homme afin de traiter de la situation spécifique d'un pays ou de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Les experts des procédures spéciales travaillent bénévolement ; ils n'appartiennent pas au personnel de l'ONU et ne perçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou de toute organisation et siègent à titre personnel.

Droits de l'homme, Nations Unies, page d'accueil du pays : [France](#)

Pour de plus amples informations et les demandes des médias, veuillez contacter Mme. Ahreum Lee (+41 22 917 9391 / ahreumlee@ohchr.org) ou Ms. Madoka Saji (+41 22 917 9636/ msaji@ohchr.org).

Pour les requêtes des médias relatives à d'autres experts indépendants de l'ONU : Jeremy Laurence, UN Human Rights – Media Unit (+41 22 917 9383 / jlaurence@ohchr.org)